

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 1/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 933100
Nom commercial VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 8 mL GH-1
1 x 30 mL GH-2
1 x 24 mL pH-1
1 x 30 mL NH₄-1
1 x 2,5 g NH₄-2
1 x 6 mL NH₄-3
1 x 30 mL NO₃-1
1 x 5 g NO₃-2
1 x 30 mL NO₂-1
1 x 5 g NO₂-2
1 x 25 mL PO₄-1
1 x 25 mL PO₄-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pour l'analyse.

Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
Tél. +49 2421 969 0

E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
MACHEREY-NAGEL EURL
1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerd, Tél. 0388 68 22 68

E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
MACHEREY-NAGEL AG
Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00

E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet :

<http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit



GHS02

GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement

DANGER

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 2/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

Mention de danger	Classes/catégories de danger
EUH031	031 n'est pas défini
H225	Liq. inflamm. 2
H226	Liq. inflamm. 3
H290	Corr. pour les métaux 1
H314	Corr. cutanée 1A
H315	Irritation cutanée cat. 2
H318	Eff. irrévers. sur les yeux 1
H319	Irritation pour les yeux cat. 2
H411	Mil. aqua. tox. chron. 2
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

2.1 Classification de la substance ou du mélange

8 mL GH-1



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

30 mL GH-2

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-

Aucune classe de danger

24 mL pH-1



GHS02

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H225	Liq. inflamm. 2

30 mL NH₄ -1



GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H290	Corr. pour les métaux 1
H314	Corr. cutanée 1A

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 3/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

2,5 g NH₄ -2

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-
Aucune classe de danger

6 mL NH₄ -3



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H226	Liq. inflamm. 3
H314	Corr. cutanée 1B
H412	Mil. aqua. tox. chron. 3

30 mL NO₃ -1

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-
Aucune classe de danger

5 g NO₃ -2



GHS09

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H411	Mil. aqua. tox. chron. 2

30 mL NO₂ -1

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H290	Corr. pour les métaux 1

5 g NO₂ -2

Mention d'avertissement Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
-
Aucune classe de danger

25 mL PO₄ -1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 4/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

25 mL PO₄ -2



GHS05

Mention d'avertissement DANGER

Mention de danger	Classes/catégories de danger
EUH031	031 n'est pas défini
H318	Eff. irrévers. sur les yeux 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

Les mélanges metal corrosif **ne requièrent pas** de marquage avec le pictogramme, la mention d'avertissement, et les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL**. (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2.1.3).

8 mL GH-1



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

30 mL GH-2

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

24 mL pH-1



GHS02

Mention d'avertissement: DANGER

30 mL NH₄ -1



GHS05

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 5/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

Mention d'avertissement: DANGER

H314
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310
Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2,5 g NH₄ -2

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

6 mL NH₄ -3



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310
Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

30 mL NO₃ -1

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

5 g NO₃ -2



GHS09

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

30 mL NO₂ -1

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

5 g NO₂ -2

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses
Mention d'avertissement: -

25 mL PO₄ -1



GHS07

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 6/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

25 mL PO₄ -2



GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

P280sh, P305+351+338, P310

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5. Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. Propriétés inflammables. La phrase H290 « Peut être corrosif pour les métaux. » a une pertinence qu'après le transport prolongée de grandes quantités de temps. L'étiquetage avec GHS05 conduirait à « SURÉTIQUETAGE » (voir la directive 1272/2008/CE Annexe I, section 1.5.2.1.3.). ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires. -

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Autres dangers

Contient un réactif avec odeur piquante. ---

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

8 mL GH-1

Substance : *triéthanolamine*

N° CAS : 102-71-6

Classification : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2, H335, STOT SE 3

Formule : C₆H₁₅NO₃

N° d'enregist.REACH : 01-2119486482-31-xxxx

Dual-use: The application of this chemical is exempt from the regulation 2017/2268/EU (see IC350 remark 4).

N° CE : 203-049-8

Concentration : 20 - <45 %

selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

Substance : *ethanol*

N° CAS : 64-17-5

(denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)

Classification : H225, Flam. Liq. 2

Formule : C₂H₆O; C₂H₅OH

N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx

N° CE : 200-578-6

N° Id : 603-002-00-5

Concentration : 20 - <35 %

selon GHS : H226, Flam. Liq. 3

Substance : *colorant(es) indicateur(s)*

N° CAS : -

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Concentration : 0,1 - <1 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 7/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

30 mL GH-2

Substance : *solution d'ammoniaque* N° CAS : 1336-21-6
 Classification : H314, Skin Corr. 1B, H335, STOT SE 3, H400, Aquatic Acute 1
 Formule : $\text{NH}_3 \cdot \text{H}_2\text{O}$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119488876-14-xxxx, 01-2119982985-14-XXXX
 N° CE : 215-647-6 N° Id : 007-001-01-2
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide tétraacétique ethyldinitrilo, sel de disodium* N° CAS : 6381-92-6
 Classification : H332, Acute Tox. 4 inh., H373, STOT RE 2
 Formule : $\text{C}_{10}\text{H}_{14}\text{N}_2\text{Na}_2\text{O}_8 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$
 N° CE : 205-358-3
 Concentration : 0,1 - <1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

24 mL pH-1

Substance : *rouge de méthyle (indicateur coloré de pH)* N° CAS : 493-52-7
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $\text{C}_{15}\text{H}_{15}\text{N}_3\text{O}_2$
 N° CE : 207-776-1
 Concentration : < 0,10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 (denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)
 Classification : H225, Flam. Liq. 2
 Formule : $\text{C}_2\text{H}_6\text{O}$; $\text{C}_2\text{H}_5\text{OH}$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
 N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
 Concentration : 90 - <98 %
 selon GHS : H225, Flam. Liq. 2

Substance : *phénolphtaléine (indicateur de pH)* N° CAS : 77-09-8
 Classification : H341, Muta. 2, H350, Carc. 1A, H361f, Repr. 2
 Formule : $\text{C}_{20}\text{H}_{14}\text{O}_4$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119498295-24-0000
lister en SVHC : YES (> 1%)
 N° CE : 201-004-7 N° Id : 604-076-00-1
 Concentration : 0,01 - <0,1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Concentration : 0,01 - <0,1 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

30 mL NH₄-1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* N° CAS : 1310-73-2
 Classification : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B
 Formule : $\text{NaOH} \cdot \text{H}_2\text{O}$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx
 N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6
 Concentration : 5 - <10 %
 selon GHS : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $\text{C}_6\text{H}_5\text{Na}_3\text{O}_7 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457027-40-xxxx
 N° CE : 200-675-3
 Concentration : 10 - <20 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

2,5 g NH₄-2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100 VISOCOLOR School Mallette d'analyse Page: 8/24
 Date d'impression: 14.02.2020 Date de révision: 04.12.2019

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Classification : H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, STOT SE 3, H410, Aquatic Chronic 1, EUH031, 031 not defined
 Formule : $C_3Cl_2N_3NaO_3$
 N°d'enregist.REACH : 01-2119489371-33-xxxx
 N° CE : 220-767-7 N° Id : 613-030-01-7
 Concentration : 3 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *chlorure de sodium* N° CAS : 7647-14-5
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : NaCl
 N°d'enregist.REACH : exempt, Annex V
 N° CE : 231-598-3
 Concentration : 80 - <100 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

6 mL NH₄-3

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 Classification : H301, Acute Tox. 3 oral
 Formule : $Na_2[Fe(CN)_5NO]_2 \cdot 2 H_2O$
 N° CE : 238-373-9
 Concentration : 1 - <5 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 (denaturé avec 1%IPA/1%MEK, selon 2016/1867/UE)
 Classification : H225, Flam. Liq. 2
 Formule : C_2H_6O ; C_2H_5OH
 N°d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
 N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
 Concentration : 35 - <55 %
 selon GHS : H226, Flam. Liq. 3

Substance : *thymol* N° CAS : 89-83-8
 Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H314, Skin Corr. 1B, H411, Aquatic Chronic 2
 Formule : $C_{10}H_{14}O$
 N°d'enregist.REACH : 01-2119511177-46-xxxx
 N° CE : 201-944-8 N° Id : 604-032-00-1
 Concentration : 5 - <10 %
 selon GHS : H314, Skin Corr. 1B, H412, Aquatic Chronic 3

30 mL NO₃-1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediammonium* N° CAS : 541-69-5
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : $C_6H_{10}Cl_2N_2$
 N° CE : 208-790-0 N° Id : 612-148-00-9
 Concentration : < 1,00 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 Classification : H303, Acute Tox. 5 oral, H316, Skin Irrit. 3, H319, Eye Irrit. 2
 Formule : $C_6H_8O_7$
 N°d'enregist.REACH : 01-2119457026-42-xxxx
 N° CE : 201-069-1
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

5 g NO₃-2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6
 Classification : H410, Aquatic Chronic 1
 Formule : Zn
 N°d'enregist.REACH : 01-2119467174-37-xxxx
 N° CE : 231-175-3 N° Id : 030-002-01-9
 Concentration : 2,5 - <10 %
 selon GHS : H411, Aquatic Chronic 2



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 9/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

30 mL NO₂-1

Substance : *sulfanilamide* N° CAS : 63-74-1
 Classification : H303, Acute Tox. 5 oral
 Formule : C₆H₈N₂O₂S
 N° CE : 200-563-4
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide o-phosphorique* N° CAS : 7664-38-2
 Classification : H290, Met. Corr. 1, H302, Acute Tox. 4 oral, H314, Skin Corr. 1B
 Formule : H₃PO₄•H₂O
 N° d'enregist.REACH : 01-2119485924-24-xxxx
 N° CE : 231-633-2 N° Id : 015-011-00-6
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : H290, Met. Corr. 1

5 g NO₂-2

Substance : *dihydrochlorure de N-(1-naphthyl)-éthylènediamine* N° CAS : 1465-25-4
 Classification : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2
 Formule : C₁₂H₁₆Cl₂N₂
 N° CE : 215-981-2
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 Classification : H303, Acute Tox. 5 oral, H316, Skin Irrit. 3, H319, Eye Irrit. 2
 Formule : C₆H₈O₇
 N° d'enregist.REACH : 01-2119457026-42-xxxx
 N° CE : 201-069-1
 Concentration : 1 - <10 %
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

25 mL PO₄-1

Substance : *heptamolybdate d'ammonium* N° CAS : 12054-85-2
 Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
 Formule : H₂₄Mo₇N₆O₂₄
 N° d'enregist.REACH : 01-2119498057-28-xxxx
 N° CE : 234-722-4 Facteur de corrélation: x 0.58 (= %Mo)
 La classification se réfère au pourcentage en poids du métal (conformément à l'annexe VI du règlement CLP 2008/1272/CE, 1.1.3.2 Note 1)
 selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance : *acide sulfurique (dilué < 5 %)* N° CAS : 7664-93-9d
 Classification : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2
 Formule : H₂SO₄•H₂O
 N° d'enregist.REACH : 01-2119458838-20-xxxx
 N° CE : 231-639-5 N° Id : 016-020-00-8
 Concentration : 5 - <15 %
 selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

25 mL PO₄-2

Substance : *bisulfite de sodium* N° CAS : 7681-57-4
 Classification : H302, Acute Tox. 4 oral, H318, Eye Dam. 1, EUH031, 031 not defined
 Formule : Na₂O₅S₂
 N° d'enregist.REACH : 01-2119531326-45-xxxx
 N° CE : 231-673-0 N° Id : 016-063-00-2
 Concentration : 10 - <25 %
 selon GHS : H318, Eye Dam. 1, EUH031, 031 not defined

3.3 Indications complémentaires

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%.

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 10/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douche pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparacain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

BRÛLURE CHIMIQUE : En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Les tentatives de neutralisation risquent souvent d'aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Administrer une solution d'hydroxyde d'aluminium. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. **DANGER** : facilement inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé. ---

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 11/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

pas nécessaire, que de petites quantités de cette substances

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre 5.4---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) : 3

Classe de pollution des eaux (DE) : 3

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8 mL GH-1

Substance : *triéthanolamine*

CAS No. : 102-71-6

DNEL : [derm] 6.3; [inh] 5 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 0.32 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

TRGS 900 (DE) : - DFG: 5 E mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : I, (2)

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : [MAK] 5 e/[STEL] 10 e mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900

Substance : *ethanol*

CAS No. : 64-17-5

DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³

TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *colorant(es) indicateur(s)*

CAS No. : -

30 mL GH-2

Substance : *solution d'ammoniaque*

CAS No. : 1336-21-6

DNEL : [inh] 14 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) : 0.0011 mg/L

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Valeur CE : 20 ppm / 14 mg/m³

[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapporte à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME) : 10 ppm / 7 mg/m³

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 12/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 20 ppm / 14 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 20 ppm / 14 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 20 ppm / 14 mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900

Substance : *acide tétraacétique ethylendinitrilo, sel de disodium* CAS No. : 6381-92-6
 DNEL : [inh] 1.5 mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
 PNEC_(eau douce) : 2.2 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

24 mL pH-1
 Substance : *rouge de méthyle (indicateur coloré de pH)* CAS No. : 493-52-7

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5
 DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
 PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³
 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *phénoptaléine (indicateur de pH)* CAS No. : 77-09-8

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* CAS No. : -

30 mL NH₄ -1
 Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* CAS No. : 1310-73-2
 DNEL : [inh] 1 mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME) : 2 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 2 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : (=1=, Y)
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 2 e mg/m³

Substance : *citrate trisodique* CAS No. : 6132-04-3

2,5 g NH₄ -2
 Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* CAS No. : 2893-78-9

Substance : *chlorure de sodium* CAS No. : 7647-14-5

6 mL NH₄ -3
 Substance : *nitroprussiate de sodium* CAS No. : 13755-38-9

Substance : *ethanol* CAS No. : 64-17-5
 DNEL : [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC_(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

Limites d'exposition (VME) : 1000 ppm / 1900 mg/m³
 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 5000 ppm / 9500 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : 200 mL/m³ / 380 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 4 (II), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 13/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

SUVA(CH) MCT valeur : 500 ppm / 960 mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900, 905

Substance : *thymol* CAS No. : 89-83-8

30 mL NO₃ -1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediamonium* CAS No. : 541-69-5
 TRGS 900 (DE) : - (0.1E_{alt}) mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (II)
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 listed in TRGS (DE) : 900, 905, 907

Substance : *acide citrique* CAS No. : 77-92-9

PNEC_(eau douce) : 440 mg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 TRGS 900 (DE) : 2 E mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I) Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

5 g NO₃ -2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* CAS No. : 7440-66-6
 DNEL : 1_{inh} mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
 TRGS 900 (DE) : 0.1A / 2E mg/m³
 E/e respirable

30 mL NO₂ -1

Substance : *sulfanilamide* CAS No. : 63-74-1

Substance : *acide o-phosphorique* CAS No. : 7664-38-2
 DNEL : 2.92 mg/m³
DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Valeur CE : [TWA] 1 / [STEL] 2 mg/m³
[TWA] une période de 8 heures en moyenne pondérée dans le temps, [STEL] Limite d'exposition à court terme rapportée à une période de 15 minutes

Limites d'exposition (VME) : 0,2 ppm / 1 mg/m³
 Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : 0,5 ppm / 2 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : [8h] 1 / [15min] 2 mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I), Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 1 mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900, 905

5 g NO₂ -2

Substance : *dihydrochlorure de N-(1-naphthyl)-éthylènediamine* CAS No. : 1465-25-4

Substance : *acide citrique* CAS No. : 77-92-9
 PNEC_(eau douce) : 440 mg/L
PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 TRGS 900 (DE) : 2 E mg/m³
 E/e respirable

Facteur d'exposition à court-terme : 2 (I) Y
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

25 mL PO₄ -1

Substance : *heptamolybdate d'ammonium* CAS No. : 12054-85-2

TRGS 900 (DE) : [Mo] 5 E mg/m³
 E/e respirable

SUVA(CH) MCT valeur : [Mo] 5 e mg/m³
 listed in TRGS (DE) : 900



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 14/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

Substance : *acide sulfurique* CAS No. : 7664-93-9d
 DNEL : 50 µg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
 PNEC_(eau douce) : 2.5 µg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 TRGS 900 (DE) : 0.1 E mg/m³
 E/e respirable
 Facteur d'exposition à court-terme : 1 (I)
 résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus
 SUVA(CH) MCT valeur : 0,1 e mg/m³
 TRGS 901 (DE) : 104
 listed in TRGS (DE) : 900, 901, 905

25 mL PO₄-2

Substance : *bisulfite de sodium* CAS No. : 7681-57-4
 DNEL : [inh] 225 mg/m³
 DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs
 Limites d'exposition (VME) : 5 mg/m³
 TRGS 900 (DE) : -
 E/e respirable
 SUVA(CH) MCT valeur : 5 e mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée, pour ne pas abîmer les vêtements portés, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

8 mL GH-1

État/Aspect : liquide Couleur : vert Odeur : d'alcool
 Valeur pH : 10
 Point d'éclair : 27 °C

30 mL GH-2

État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : d'amine
 Valeur pH : 10,5

24 mL pH-1

État/Aspect : liquide Couleur : rouge Odeur : d'alcool
 Valeur limite de l'odeur : 19...93 mg/m³
 Valeur pH : 7
 Point de fusion : -114 °C
 Point d'ébullition : 78 °C
 Point d'éclair : > 12 °C
 Propriétés explosives : 3.5 ...15 Vol%
 Pression de vapeur (20°C) : 59 hPa

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 15/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

Densité de vapeur rel.(air=1) : 1,59
 Densité : 0,79-0,86 g/cm³
 Hydrosolubilité : 0-100 %
 Température d'inflammation : 425 °C
 Concentration de saturation : 112 g/m³

30 mL NH₄ -1
 État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 11,5-12,5

2,5 g NH₄ -2
 État/Aspect : poudreux (solide) Couleur : incolore Odeur : de chlore
 Valeur pH : 5-7

6 mL NH₄ -3
 État/Aspect : liquide Couleur : rose, rougeâtre Odeur : organique
 Valeur pH : 6-8
 Point d'éclair : 23 °C
 Densité : 0,9 g/cm³

30 mL NO₃ -1
 État/Aspect : liquide Couleur : rose, rougeâtre Odeur : inodore
 Valeur pH : 2-3

5 g NO₃ -2
 État/Aspect : poudreux (solide) Couleur : grisâtre Odeur : inodore
 Valeur pH : 6,5-7,5

30 mL NO₂ -1
 État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 2-3
 Densité : 1,04 g/cm³

5 g NO₂ -2
 État/Aspect : poudreux (solide) Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 2-3

25 mL PO₄ -1
 État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : inodore
 Valeur pH : 1-2
 Densité : 1,07 g/cm³

25 mL PO₄ -2
 État/Aspect : liquide Couleur : incolore Odeur : de soufre
 Valeur pH : 6-7

9.2 Autres informations

Les données pour les autres paramètres des mélanges ne sont pas disponibles, car aucune registration et aucun rapport sur la sécurité chimique est nécessaire.

Propriétés relatives au groupe de substances

Les substances sont très volatiles et forment des mélanges gaz-air inflammables. ---

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 16/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les matières organiques. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Ne nécessite pas d'indication. ---

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

8 mL GH-1

Substance : *triéthanolamine* N° CAS : 102-71-6
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : > 5000 mg/kg
 LD50_{drm rbt} : > 2000 mg/kg

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 6200 mg/kg
 LC_{LoWihl} gpg : 21.9 g/m³
 LC_{LoWorl} hmn : 1400 mg/kg
 LC50_{ihl mouse} : [4h] 39 g/m³
 LC50_{ihl rat} : [10h] 20 g/m³
 LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
 LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -

30 mL GH-2

Substance : *solution d'ammoniaque* N° CAS : 1336-21-6
 Canada CEPA 1999 : DSL yes, Toxic Substances (Schedule 1) Yes (Item 53.)
 LD50_{orl rat} : 350 mg/kg
 LC_{LoWihl} hmn : 5000 mg/m³
 LC50_{ihl rat} : [4h] 2000 ppm
 LD50_{drm rbt} : [5min] 5000 ppm

Substance : *acide tétraacétique ethylendinitrilo, sel de disodium* N° CAS : 6381-92-6
 LD50_{orl rat} : 2800 mg/kg

24 mL pH-1

Substance : *rouge de méthyle (indicateur coloré de pH)* N° CAS : 493-52-7

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 6200 mg/kg
 LC_{LoWihl} gpg : 21.9 g/m³
 LC_{LoWorl} hmn : 1400 mg/kg
 LC50_{ihl mouse} : [4h] 39 g/m³
 LC50_{ihl rat} : [10h] 20 g/m³
 LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
 LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 17/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

Substance : *phénolphtaléine (indicateur de pH)* N° CAS : 77-09-8
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : >1000 mg/kg

Cancérogènes CE : Carcinogenicity cat. 2, Germ Cell Mutagenicity cat. 3, >5% Reproductive Toxicity cat. 3
 TRGS 905 (DE) : Karzinogenität Kat. 2

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -

30 mL NH₄ -1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* N° CAS : 1310-73-2
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : [40%] 1250 / [<25%] >2000 mg/kg
 LD50_{orl mus} : 40 mg/kg

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 LD50_{orl rat} : >8000 mg/kg

2,5 g NH₄ -2

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 550-1600 mg/kg
 LC_{LoWorl hmn} : 3570 mg/kg
 LD50_{drm rbt} : >5000 mg/kg

Substance : *chlorure de sodium* N° CAS : 7647-14-5
 LD50_{orl rat} : 3000 mg/kg
 LD50_{drm rbt} : 10 g/kg

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 LD50_{orl rat} : 99 mg/kg
 LC_{LoWorl rat} : 20 mg/kg

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 6200 mg/kg
 LC_{LoWihl gpg} : 21.9 g/m³
 LC_{LoWorl hmn} : 1400 mg/kg
 LC50_{ihl mouse} : [4h] 39 g/m³
 LC50_{ihl rat} : [10h] 20 g/m³
 LD50_{drm rbt} : 20 000 mg/kg
 LD50_{oral mouse} : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R_F C

Substance : *thymol* N° CAS : 89-83-8
 LD50_{orl rat} : 980 mg/kg
 LD50_{drm rat} : > 2000 mg/kg

30 mL NO₃ -1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediammonium* N° CAS : 541-69-5
 LD50_{orl rat} : 280 mg/kg

Cancérogènes CE : mut. 3
 TRGS 905 (DE) : K3B, M3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 18/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

TRGS 907 (DE) : Sh

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 LD50_{orl rat} : >3000 mg/kg
 LC50_{ihl rat} : 5800 mg/m³
 LD50_{drm rat} : >2000 mg/kg
 LD50_{orl mus} : 5400 mg/kg
 LD50_{scu rat} : 5500 mg/kg

5 g NO₃ -2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6
 LD50_{orl rat} : >2000 mg/kg
 LC_{LoWinh hmn} : 124_{50min} mg/m³
 LC50_{ihl rat} : >5.4_{4h} mg/m³

30 mL NO₂ -1

Substance : *sulfanilamide* N° CAS : 63-74-1
 LD50_{orl rat} : 3900 mg/kg

Substance : *acide o-phosphorique* N° CAS : 7664-38-2
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 1530 mg/kg
 LC50_{ihl rbt} : 1.689 mg/L
 LD50_{drm rbt} : 2750 mg/kg

TRGS 905 (DE) : R_F C

5 g NO₂ -2

Substance : *dihydrochlorure de N-(1-naphthyl)-éthylènediamine* N° CAS : 1465-25-4

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 LD50_{orl rat} : >3000 mg/kg
 LC50_{ihl rat} : 5800 mg/m³
 LD50_{drm rat} : >2000 mg/kg
 LD50_{orl mus} : 5400 mg/kg
 LD50_{scu rat} : 5500 mg/kg

25 mL PO₄ -1

Substance : *heptamolybdate d'ammonium* N° CAS : 12054-85-2

Substance : *acide sulfurique* N° CAS : 7664-93-9d
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50_{orl rat} : 2140 mg/kg
 LC50_{ihl rat} : [8h] 600/ [4h] 850 mg/m³

TRGS 905 (DE) : R_F C

25 mL PO₄ -2

Substance : *bisulfite de sodium* N° CAS : 7681-57-4
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50_{orl rat} : 1540 mg/kg
 LD50_{drm rat} : 2000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 19/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

8 mL GH-1

Substance : *triéthanolamine* N° CAS : 102-71-6
 PNEC(eau douce) : 0.32 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : >1000 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : >1000_{24h} mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0201
 Coefficient de dispersion (o-e) : -2.3
 Classe de stockage (VCI) : 12

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 mg/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13400 - 15100 mg/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8140 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
 Classe de stockage (VCI) : 3

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

30 mL GH-2

Substance : *solution d'ammoniaque* N° CAS : 1336-21-6
 PNEC(eau douce) : 0.0011 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : 0,89 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 101 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 0211
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

Substance : *acide tétraacétique ethylendinitrilo, sel de disodium* N° CAS : 6381-92-6
 PNEC(eau douce) : 2.2 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : [4d] 41-1592 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 140 mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [72h] 2.77-1000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC10, 30h] 500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2
 Coefficient de dispersion (o-e) : -4.3
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

24 mL pH-1

Substance : *rouge de méthyle (indicateur coloré de pH)* N° CAS : 493-52-7
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 mg/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13400 - 15100 mg/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8140 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 20/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

Classe de stockage (VCI) : 3

Substance : *phénolphtaléine (indicateur de pH)* N° CAS : 77-09-8
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Coefficient de dispersion (o-e) : 0.9
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *colorant(es) indicateur(s)* N° CAS : -
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

30 mL NH₄ -1

Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* N° CAS : 1310-73-2
 Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 35-189 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 45.4 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : >100 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 142
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 LC50_{fish/96h} : 18-32 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 5.6-10 g/L
 EC50_{chlorella vulgaris/5d} : >18-32 g/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : EC50_{ps. fluorescens/8h} : >1.8-3.2 g/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

2,5 g NH₄ -2

Substance : *acide dichlorureisocyanurique, sodium* N° CAS : 2893-78-9
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 13

Substance : *chlorure de sodium* N° CAS : 7647-14-5
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

6 mL NH₄ -3

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 PNEC(eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{daphnia magna/48h} : >100 mg/L
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 13400 - 15100 mg/L
 LC50_{leuciscus idus/96h} : [48h] 8140 mg/L
 LC50_{fish/96h} : 13 g/L
 EC50_{daphnia/48h} : 9.3-14.2 g/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : [7d] 5000 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Coefficient de dispersion (o-e) : -0.31
 Classe de stockage (VCI) : 3

Substance : *thymol* N° CAS : 89-83-8
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
 LC50_{pimephales promelas/96h} : 3.2 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 3.2 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 1220
 Classe de stockage (VCI) : 8 A



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100	VISOCOLOR School Mallette d'analyse	Page: 21/24
Date d'impression: 14.02.2020	Date de révision: 04.12.2019	

30 mL NO₃ -1

Substance : *dichlorure de m-phénylènediammonium* N° CAS : 541-69-5
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3 N° WGK: 1312
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 D

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 PNEC(eau douce) : 440 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 440-760 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 1535_{24h} mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : 7d: 425-640 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : ECO: >10 g/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0057
 Coefficient de dispersion (o-e) : -1.72
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

5 g NO₃ -2

Substance : *poudre de zinc (stabilisée)* N° CAS : 7440-66-6
 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respecter l'environnement. Ne pas jeter n'importe où.
 Dangers environnementaux ne requièrent pas de marquage avec les phrases H et P dans une quantité jusqu'à 125 mL (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).
 LC50_{fish/96h} : 2.01 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 0.131 mg/L
 EC50_{pseudokirchneriella subcapitata/72h} : IC50: 0.713 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 7325
 Classe de stockage (VCI) : 13

30 mL NO₂ -1

Substance : *sulfanilamide* N° CAS : 63-74-1
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: n.n.
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *acide o-phosphorique* N° CAS : 7664-38-2
 LC50_{fish/96h} : 3-3.5 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0392
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

5 g NO₂ -2

Substance : *dihydrochlorure de N-(1-naphthyl)-éthylènediamine* N° CAS : 1465-25-4
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 13

Substance : *acide citrique* N° CAS : 77-92-9
 PNEC(eau douce) : 440 mg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{leuciscus idus/96h} : 440-760 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 1535_{24h} mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : 7d: 425-640 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : ECO: >10 g/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0057
 Coefficient de dispersion (o-e) : -1.72
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

25 mL PO₄ -1

Substance : *heptamolybdate d'ammonium* N° CAS : 12054-85-2
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0637
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Substance : *acide sulfurique* N° CAS : 7664-93-9d
 PNEC(eau douce) : 2.5 µg/L
 PNEC = Predicted No Effected Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : [NOEC, 65d] 25 µg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 100 mg/L
 EC10_{pseudomonas putita/16h} : [72h] 100 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0182
 Classe de stockage (VCI) : 8 B



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 22/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

25 mL PO₄-2

Substance : *bisulfite de sodium*
 LC50_{fish/96h} : 150-220 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 89 mg/L
 IC50_{scenedesmus quadricauda/72h} : 48 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 1169
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

N° CAS : 7681-57-4

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution. Les contenants vides de réactifs corrosifs préalable à l'élimination, rincer avec de l'eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3316

14.2 Proper shipping name : **Chemical Kit** / Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE

14.3 Classe : **9** 14.4 Groupe d'emballage : **II**

Transport terrestre

Code de classification : M11 Code de restriction en tunnels : E

Quantités limitées : selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»

Transport aérien

PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG

CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG

Transport maritime

EmS : F-A, S-P Catégorie de stockage : A

On utilise la **déclaration alternative pour le transport** :

N° ONU : (cf. ci-dessous) N° ONU 1993 classe 3 II, classe 8 II, **quantités exceptées** (≤ 30 mL/ $\Sigma \leq 500$ mL) = ADR/ IATA E2

ou

14.1 Numéro ONU : 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : **LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol en mélange)**

14.3 Classe : **3** 14.4 Groupe d'emballage : **II**

Transport terrestre

Code de classification : F1 Code de restriction en tunnels : E

Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E

Quantités exceptées : E 2 Special instructions: 640C

Transport aérien

PAX : 353 max. poids PAX : 5 L

CAO : 364 max. poids CAO : 60 L

Transport maritime

EmS : F-E, S-E Catégorie de stockage : B

14.1 Numéro ONU : 3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : **LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide o-phosphorique, bisulfite de sodium)**

14.3 Classe : **8** 14.4 Groupe d'emballage : **II**

Transport terrestre

Code de classification : C1 Code de restriction en tunnels : E

Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E

Quantités exceptées : E 2

Transport aérien

www.mn-net.com



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG · Neumann-Neander-Str. 6-8 · 52355 Düren · Germany

DE/international:

CH:

FR:

US:

Tel.: +49 24 21 969-0

Tel.: +41 62 388 55 00

Tel.: +33 388 68 22 68

Tel.: +1 484 821 0984

Fax: +49 24 21 969-199

Fax: +41 62 388 55 05

Fax: +33 388 51 76 88

Fax: +1 484 821 1272

E-mail: info@mn-net.com

E-mail: sales-ch@mn-net.com

E-mail: sales-fr@mn-net.com

E-mail: sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 23/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

PAX : 851 max. poids PAX : 1 L
 CAO : 855 max. poids CAO : 30 L
Transport maritime
 EmS : F-A, S-B Catégorie de stockage : B

14.1 Numéro ONU : 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (solution de hydroxyde de sodi

14.3 Classe : 8 14.4 Groupe d'emballage : II

Transport terrestre

Code de classification : C5
 Quantités limitées : 1 L Code de restriction en tunnels : E
 Quantités exceptées : E 2

Transport aérien

PAX : 851 max. poids PAX : 1 L
 CAO : 855 max. poids CAO : 30 L

Transport maritime

EmS : F-A, S-B Catégorie de stockage : B

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Brochure / instructions d'utilisation de MN, également sur www.mn-net.com

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.1.2 Libellé des phrases P

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 933100

VISOCOLOR School Mallette d'analyse

Page: 24/24

Date d'impression: 14.02.2020

Date de révision: 04.12.2019

P260D	Ne pas respirer les vapeurs.
P260sh	Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280sh	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P303+361+353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017
SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017
KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE

08/2017 L'adaptation de denaturation d'ethanol, règlement 2016/1867/UE